



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Aide aux communautés de communes pour la mise en place de systèmes d'information géographique

Rapport n° CP/2012/696

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le Conseil Général a adopté en novembre 2005 un dispositif visant à accompagner les communautés de communes dans le développement de systèmes d'information géographique (SIG). Ce dispositif comprend notamment un volet d'aide financière pour l'acquisition d'une solution logicielle. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions dans ce cadre.

Le dispositif d'aide à la mise en place de systèmes d'information géographique (SIG) permet, outre le suivi méthodologique et technique du projet, un soutien financier aux communautés de communes pour l'acquisition de la solution logicielle de gestion des données cadastrales par les communes membres de l'EPCI.

Dans ce cadre, les subventions portent sur l'étude préalable, l'acquisition de la solution logicielle et l'intégration des données cadastrales, selon les modalités d'accès à l'aide arrêtées dans la délibération instituant le dispositif.

Le dispositif d'assistance en matière de SIG prévoit la possibilité d'intervenir lors de la réalisation de l'étude préalable, subventionnée à hauteur de 50 % de son coût TTC, l'aide étant plafonnée à 5 000 €. Par ailleurs, une subvention représentant 50 % du coût HT de l'achat de la solution logicielle peut également être attribuée, celle-ci étant limitée à 10 000 €. Le dispositif exclut le coût de la maintenance de l'assiette subventionnable.

En application du présent dispositif, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de deux subventions.

La première concerne la **communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig**, qui a décidé de se doter d'un nouveau système d'information géographique accessible aux quinze communes de la collectivité. Cette opération a été recensée dans l'annexe financière du contrat de territoire Molsheim – Mutzig – Hasel.

Le SIG permettait jusqu'à présent aux services de la Communauté de Communes ainsi qu'à ses Communes membres de disposer d'un outil de gestion de l'urbanisme (cadastre, POS/PLU) et des infrastructures et réseaux (eau, assainissement). Cependant les communes membres souhaitent également pouvoir gérer efficacement l'instruction du droit des sols, le patrimoine et leurs infrastructures spécifiques (mobilier urbains, cimetières, etc.).

Une étude préalable conduite au printemps 2011 a permis de faire un état des lieux en termes d'équipement matériel et logiciel, de données réellement utilisées dans les communes. L'étude a permis également de recenser les besoins nouveaux en données, et fonctionnalités.

Les enseignements de cette étude ont alimenté l'écriture d'un cahier des charges en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée publié en mars 2012.

La solution logicielle est basée sur ArcGIS. Une licence serveur permet la diffusion des données via un client Web SIG accessible dans les communes sans installation spécifique. Un générateur d'applications permettra à l'administrateur SIG de développer de nouvelles fonctionnalités.

La communauté de communes disposera également d'un outil d'administration permettant notamment la gestion des droits des utilisateurs, l'intégration, la saisie, la mise à jour des données, mais aussi la possibilité d'effectuer des analyses cartographiques spatiales, thématiques et statistiques.

Les données à intégrer en priorité au système sont les données cadastrales (plan et matrice), les documents d'urbanisme en vigueur, les réseaux secs (électricité, éclairage public, gaz, câble) et les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La gestion du projet ainsi que la solution choisie laissent présager un déploiement optimal du SIG.

Le coût du projet s'élève à 23 786 € H.T.

Suite à l'avis favorable de la Commissions du Développement des Territoires, il pourrait être envisagé d'attribuer à la communauté de communes de la Région de Molsheim – Mutzig une participation financière de **10 000 €**, représentant le montant d'aide maximum pour la refonte de son système d'information géographique.

La seconde demande émane de la **communauté de communes de Bischwiller et Environs**, qui sollicite l'aide du Conseil Général pour la réalisation d'une étude préalable à l'installation d'un SIG, opération également recensée dans l'annexe financière du contrat de territoire de Bischwiller. L'étude a permis d'identifier les domaines qui constitueront le futur projet SIG. Le périmètre en sera volontairement restreint pour le rendre rapidement opérationnel. La consultation des données cadastrales, d'urbanisme et des plans des réseaux sera privilégiée. Ces conclusions ont pu être établies après une série d'entretiens approfondis menés avec les différentes communes et la communauté de communes.

L'étude préalable a pu mettre en lumière la problématique du fonctionnement du système. Deux options restent ouvertes lors de la mise en œuvre : la montée en compétence d'un agent interne ainsi que la mutualisation des ressources avec d'autres organisations (par exemple avec une autre communauté de communes rencontrant les mêmes problématiques).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35665	204-204142-20	33 785,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :

- une subvention d'un montant de 10 000 € à la communauté de communes de la Région de Molsheim - Mutzig pour la refonte de son système d'information géographique ;
- une subvention d'un montant de 5 000 € à la communauté de communes de Bischwiller et Environs pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG).

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL